



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 3 mai 2022.
- **PREND CONNAISSANCE** du calendrier de mise en place du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Centre Ardèche qui aura un impact fort, entre autre sur les décisions d'urbanisme, et **DECIDE** à la majorité de donner un avis défavorable.
 - **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour la prise en charge de l'électrification de la parcelle B 1231 au quartier de Chaussinand pour laquelle un certificat d'urbanisme a été déposé. Le coût à la charge de la commune sera de 3 095 €.
 - **DECIDE** de goudronner sur toute sa largeur :
 - * La route de Chaussinand du croisement avec la RD 282 jusqu'au dépôt communal.
 - * La route de Villebrion de la maison Buenaventès jusqu'au pont à l'entrée du village de Villebrion.
- **DECIDE** d'attribuer à l'Association du Sou des écoles laïques du Cheylard une subvention de 60 € pour chacun des 13 enfants de la commune qui y sont scolarisés, soit un total de 780 €.

- **DEMANDE** une subvention supplémentaire à la région AURA suite au surcoût de 6 845 € concernant le chantier de la réserve incendie de Villebrion qui a nécessité la réalisation d'un drain d'évacuation des eaux souterraines.

- **DONNE** mandat à Madame le Maire pour signer la convention de partenariat avec la mutuelle santé Solimut dans l'objectif d'un contrat groupe pour les habitants de la commune. Une information sur les modalités sera faite prochainement à ce sujet.

Prochaine réunion : **Mardi 13 septembre 2022 à 20 heures en Mairie**